

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

54

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 21 septembre 2004 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 16 Membres votants : 14

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM BRACONNIER	- WAGNER	
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- APPRILL	- URBANY
	MME LEMBERGER (suppléante)		
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	- WALTER
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- GUILHEM	- SCHNEIDER
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	- MME FISCHER	- TROG
	M BASTIAN (suppléant)		

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY, Melle Anne GLOCK, Fabrice KIRSCH.

Excusés : MM FABACHER, MORI, WEISBECKER, LOGEL

9) Opération de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC)

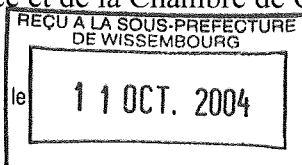
- Présentation Guy HUSSON.

La mise en place d'une ORAC avait été préconisée dans le plan de développement unitaire au vu de la fragilité du tissu commercial et artisanal local. Sachant que la fermeture du site ACEAN d'une part, et le développement des grandes surfaces commerciales conduit à accroître cette fragilité il convient de mettre en place rapidement cette ORAC pour soutenir les commerces et artisanats existants.

Cette ORAC permettra également d'appuyer la démarche Bourg-Centre envisagée par la commune de WOERTH qui vient de lancer une consultation en vue de la réalisation de l'étude de faisabilité et d'inscrire les objectifs de revitalisation commerciale dans les documents de son PLU arrêté.

Il est demandé au conseil de se prononcer pour :

- demander la mise en place d'une ORAC sur le territoire des deux communautés de communes.
- de donner délégation de maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes de la **vallée de la Sauer** qui s'engage à réaliser une étude préalable et à demander le concours de la Chambre des Métiers d'Alsace et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région

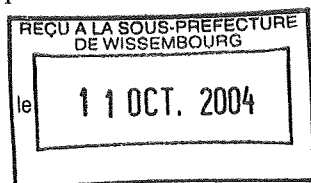


de STRASBOURG et du Bas-Rhin pour assister les communautés de communes dans la conduite de l'étude et de l'opération.

- s'engager à assurer le cofinancement nécessaire avec les partenaires, Etat, Région et Département à hauteur de 22 centièmes de la charge nette.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- la mise en place d'une ORAC sur le territoire des deux communautés de communes.
- de donner délégation de maîtrise d'ouvrage à la communauté de communes de la **vallée de la Sauer** qui s'engage à réaliser une étude préalable et à demander le concours de la Chambre des Métiers d'Alsace et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la région de STRASBOURG et du Bas-Rhin pour assister les communautés de communes dans la conduite de l'étude et de l'opération.
- de s'engager à assurer le cofinancement nécessaire avec les partenaires, Etat, Région et Département à hauteur de 22 centièmes de la charge nette.



Pour extrait, certifié conforme

MERKWILLER – PECHELBRONN, le 4 octobre 2004

Délibération, exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Le président

Armand BRACONNIER

A handwritten signature in dark ink, appearing to be "Armand Braconnier", written over the printed name.

